

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2021

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 15
nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 21/04/2021
Date d'affichage : 21/04/2021

AN DEUX MIL VINGT et UN le VINGT SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

étaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

absent excusé :

secrétaire de séance : Mme Chrystelle BALME

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 16 mars 2021, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 16 mars 2021.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : Echange de la parcelle AB162 avec la parcelle AB405 et cession de la parcelle AB 163.

Monsieur le Maire demande à retirer un point à l'ordre du jour : Tirage du jury d'assise.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces demandes.

1) CONVENTION AVEC LA COR RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL ET DE LA GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA COR

Vu la délibération n° COR 2016-262 du 22 septembre 2016 concernant l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la COR pour la période 2016-2021,

Vu le Contrat de Ville 2015-2022 signé le 19 janvier 2015,

Vu le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Vu l'article R 441-2-9 du code de la construction et de l'habitation, il est inséré un article R.441-2-10 - Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs prévu à l'article L.441-2-8 fixe, pour chacune des actions permettant de mettre en œuvre les orientations mentionnées au même article, la liste des partenaires y contribuant.

Vu la délibération n°COR 2017-207 du 17 juillet 2017 concernant la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs (PPGDID)

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement du 21 janvier 2019 sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs (PPGDID) sur le territoire de la COR

Vu l'avis favorable du préfet du 29 juillet 2019 sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs (PPGDID) sur le territoire de la COR

Vu la délibération n°COR 2019-320 du 26 septembre 2019 concernant l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations des Demandeurs (PPGDID) pour le territoire de la COR.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que la loi ALUR de mars 2014 modifie en profondeur la gestion de la demande de logement social en instaurant notamment la simplification des démarches pour plus de lisibilité, d'efficacité et de transparence dans le processus d'attribution et l'instauration d'un droit à l'information du public.

Cette loi prévoit la mise en place de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des Demandeurs (PPGDID) piloté par les établissements publics de coopération intercommunale. Sur la COR, le PPGDID a été validé par une délibération communautaire du 26 septembre 2019.

Le travail partagé dans le cadre d'un atelier de travail du 7 novembre 2018 par les partenaires constitués des communes, les services de l'Etat, les bailleurs et les réservataires a permis d'aboutir à la rédaction d'un PPGDID qui se construit autour de trois objectifs :

1. Un service d'information du demandeur organisé en trois niveaux :

a. Les mairies et la COR assurent des missions d'accueil, d'information de niveau 1 et d'orientation des demandeurs.

b. Les bailleurs sociaux disposant de locaux sur le territoire assurent un rôle de niveau 2. En tant que lieu d'accueil, ils assurent l'enregistrement et la qualification de la demande, ainsi que des entretiens conseil.

c. L'accompagnement social des demandeurs sera effectué par Soliha et la Maison du Rhône.

2. Une gestion partagée via le Système National d'Enregistrement :

a. Les communes et la COR accèderont au SNE, en mode consultatif, afin qu'elles aient une visibilité sur l'ensemble des demandes en cours sur leur territoire.

b. Les bailleurs sociaux sont des guichets d'enregistrement, et accèdent au SNE pour enregistrer les demandes, les modifier, les renouveler ou les consulter.

c. L'association Soliha et la Maison du Rhône accèderont au SNE, en mode consultatif, afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble des demandes en cours sur leur territoire

Pour organiser la mise en œuvre du service d'information du demandeur et la gestion partagée sur notre territoire, des conventions doivent être signées entre la COR et les partenaires s'inscrivant dans les niveaux 1,2 et 3 du service d'accueil et d'information des demandeurs. Ces conventions leur permettront d'accéder au dispositif informatique de gestion partagée des demandes de logement social du Système National d'Enregistrement.

Guichet de niveau 1 : Information et communication	Rôles/Missions
Informations	<ul style="list-style-type: none">-Délivre une information de premier ordre aux personnes souhaitant déposer une demande de logement social (information nationales, locales, sur les documents nécessaires à l'instruction des dossiers)-Remet le formulaire CERFA-Diffuse des supports de communication et d'information-Réoriente vers le Portail Grand Public ou vers les guichets de niveaux 2 pour les autres types de demandes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TARARE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de Tarare, suite à l'élection de 2 vice-présidents et suite à la prise de la compétence eau de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) faisant obligation de passer en syndicat mixte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Avenant à la convention du service ADS (autorisation du Droit des Sols) au service commun de la COR

Vu la convention initial entre la COR et la commune de Saint-Forgeux signée en date du 2 février 2015 portant sur la création d'un service ADS pour l'instruction des autorisation des droits des sols des Communes membres de la COR.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention de mise en place d'un service commun : application du droit des sols 'ADS). Il précise que l'article 3, relatif à la durée de la convention, de ladite convention est modifié comme suit :

« La convention prenant fin le 30 avril 2021 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter un dossier pour les travaux de marquage au sol à réaliser sur une grande partie de la commune, passage pour piétons, bande centrale sur la RD27 en agglomération, arrêt minute, délimitation des places de parkings ces travaux non pas été réalisés depuis plusieurs années et qu'il convient de le faire régulièrement pour la sécurité des piétons et des usagers de la RD27.

Le devis relatif à ces traçages a été demandé à l'entreprise SOLS MARK le coût de la dépense est le suivant :

Pour la signalisation horizontale : 5 285.50 € H.T soit TTC 6 342.60 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Demande de financement pour le local du TRAM dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des collectivités Locales (DSIL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance des territoires, l'état, au moyen d'un abonnement exceptionnel, ouvre de nouveaux crédits aux opérations portées par les communes.

Nous pouvons faire une demande de financement pour la réhabilitation du Local du Tram, dans le cadre de la rénovation thermique. Le montant des travaux est estimé à 100 000 € Hors taxes.

Le taux d'intervention est d'au moins 20% du montant total éligible de la dépense.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier de demande de subvention ci-dessous

Coût du projet LOCAL DU TRAM		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 %	25 000.00
		Communauté D'agglomération de Rhodanien	10 %	10 000.00
		DSIL	40 %	40 000.00
		Autofinancement de la commune	25 %	25 000.00
TOTAL	100 000.00	TOTAL		100 000.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1er mai 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à compter du 1^{er} mai 2021 au regroupement des primes (IAT, IEMP, IFTS et indemnité de régie) versées aux employés communaux ainsi que le versement aux nouveaux agents ne bénéficiant d'aucun régime indemnitaire. Le centre de gestion ayant donné son accord lors de la dernière commission de Comité Technique. Monsieur le Maire fixera par arrêté le montant individuel de ce régime indemnitaire.

Les agents relevant des cadres d'emplois conserveront le montant indemnitaire qu'ils percevaient mensuellement avant la mise en place de l'IFSE au titre de l'IAT, de l'IEMP, de l'IFTS et de l'indemnité de régie. Ce maintien indemnitaire individuel perdure jusqu'à ce que l'agent change de fonctions ou en cas de réexamen en fonction de l'expérience acquise par l'agent. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire, informe le Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, les agents titulaires du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe doivent avoir atteint le 6^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies par un Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) Fixation du prix de revente des Pierres Tombales suite à la reprise des concessions en états d'abandons dans l'ancien cimetière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2020 concernant la fin de la procédure de la reprise de concession en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

Il convient aujourd'hui de fixer le prix de la revente des pierres tombales, après que les travaux de remise en état soient faits par le prestataire des pompes funèbres retenu suite à notre demande de devis.

Ces pierres tombales ont une certaines valeurs qu'il convient de fixer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revendre ces Pierres Tombales aux prix suivant :

- 500€ pour la pierre tombale de la concession N° 71
- 250 € pour la pierre tombale de la concession N° 86
- 300 € pour la pierre tombale de la concession N°116
- 300 € pour la pierre tombale de la concession N°126
- 700 € pour la pierre tombale de la concession N° 14

A ce prix il convient d'ajouter le prix de la concession de terrain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) Echange de la parcelle AB162 et cession de la parcelle AB163

Monsieur le Maire indique, lors du Conseil Municipal en date du 23 février 2021, nous avons convenu qu'une surface de 7 m2 de la parcelle AB162 serait échangé à titre gracieux contre une surface de 8 m2 de la parcelle AB 405 appartenant à Monsieur Jérôme DURAND, afin d'installer les containers à poubelles. Après cet échange la parcelle AB 162 aura une superficie de 133 m2.

D'autre part Monsieur le Maire indique que la parcelle AB 163 est divisée en deux parties suivant le document d'arpentage correspondant et qu'elles sont cédées de la façon suivante :

A Monsieur Jérôme DURAND pour une surface de 183 m2 qui sera rattachée à la parcelle AB 405 lot A pour un montant de 5 490 €.

A Monsieur FERREIRA-LIMA et Madame LICONNET pour une surface de 373 m2 qui sera rattachée à la parcelle AB 405 lot C pour un montant de 11 190 €.

Il convient aujourd'hui de formaliser par acte notarié cette transaction d'échange et de cession.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY de Vindry sur Turdine. Indique que les frais et honoraires seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) Décision Modificative N°1

Il convient d'ajuster les comptes afin de comptabiliser la cession de la parcelle AB163 :

VIREMENTS DE CREDITS

Désignation

Augmentation sur crédits ouverts

D 2151-186 : Aménagement parking CHIRAT

7 000,00 €

R 024 : Produits des cessions

7 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire présente le chemin du Plat du Mont qui a été réaménagé par les services techniques de la commune afin que les promeneurs puissent l'utiliser. Une table de pique-nique a été installée vers le pont métallique.

Madame Christelle LAFFAY :

Lecture de l'état Civil depuis le dernier Conseil Municipal en date du 16 mars 2021.

Les élections Départementales et Régionales ont lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Des nouvelles directives vont nous être envoyés par la Préfecture concernant les préconisations à mettre en place en cette période de COVIDE 19 ainsi que pour les horaires d'ouvertures et de fermetures des bureaux de votes, en attendant il faut vous inscrire sur les différents tableaux qui circulent dans l'assemblée.

Concernant la réunion que j'ai organisé pour le marché du samedi matin afin de le redynamiser, je tiens à m'excuser auprès de Monsieur Daniel CHAUD responsable de la commission du Marché de ne pas l'avoir invité à cette réunion. Un marchand d'olive ainsi qu'un marchand de miel seront présents le 22 mai, ils reviendront tous les 15 jours sur le marché du samedi matin.

Madame Catherine MAINAND propose de contacter Monsieur ARMANGAUD brasseur à Saint-Forgeux.

Monsieur le Maire indique que Monsieur LOUAT Philippe (camion de Pizza du mardi soir) a investi dans des distributeurs de machine à Pizza, il pourrait proposer à la commune de Saint-Forgeux d'installer une machine, emplacement à définir. Il attend d'avoir le retour des trois autres installations avant d'investir éventuellement sur Saint-Forgeux.

Une réunion a eu lieu en Mairie avec l'association du FOOTBALL, en effet ce club souhaite organiser des stages pour les enfants de la pratique de football au mois de juillet. Nous sommes dans l'attente de leur budget prévisionnel afin de verser une subvention par enfant et par jour.

La commission Tourisme de la COR s'est réunie afin de nous présenter les membres qui participent aux différentes mises en place des manifestations 6 personnes au service technique et 6 personnes pour les animations. Deux applications vont être lancées sur le territoire de la COR afin de donner les lieux et les dates des manifestations.

Monsieur Daniel CHAUD :

Nous rencontrons des problématiques avec un riverain insatisfait suite à la création du parking situé au « Plat du Mont » Il nous indique que de l'eau qui ruisselle sur la chaussée, elle serait à même de rentrer chez lui. J'irai voir sur place.

Un débardage va avoir lieu en amont du chemin du Martin, nous allons mandater un huissier afin qu'il fasse un reportage vidéo sur l'état du chemin du Martin avant ces travaux, en effet le passage des grumiers risquent de détériorer le dit chemin qui a été refait l'année dernière.

Le 26 Avril 2021 une réunion de la Commission voirie de la COR s'est tenue à la salle Polyvalente de Saint-Forgeux.

La grille devant chez Mme DAGOSTINO doit être changée par les services du département.

La commande des portes de l'agrandissement du columbarium sont en cours.

La brosse désherbant acquis en 2017 est toujours chez JUNET Agriculteur de Saint-Forgeux, celui-ci attends que l'entreprise AGRIA lui donne les éléments techniques pour la réparation, affaire à suivre.

Réunion le samedi 1^{er} Mai en Mairie de la commission voirie communale puis sur site. Un enrobé d'une superficie de 165 m² sera fait derrière le local voirie.

Le chiffrage est en cours pour les trottoirs allant de Pontcharra à Saint-Forgeux. Il serait souhaitable de faire une demande subvention auprès du Département pour ce dossier.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Il n'y a pas eu d'enfant prioritaire de l'école publique pendant le dernier confinement. Les agents communaux ont été affectés à d'autres tâches.

J'ai contacté la présidente du centre aéré d'Affoux (les membres du bureau vont changer) un nouveau contact sera pris ultérieurement afin d'obtenir une réponse concernant la création en commun d'un centre aéré sur la commune de Saint-Forgeux.

Nous pouvons aussi demander au Centre aéré de « La Toïle des Gônes » pour un rapprochement de nos communes pour l'organisation d'un centre aéré sur notre commune.

Avec Monsieur le Maire, nous avons rencontrés des administrés suite à des problèmes de voisinage.

Concernant le projet de construction de la micro-crèche chemin des Vignes, une réunion a eu lieu avec les représentants de l'OPAC vendredi 23 avril en Mairie, ils nous ont donné quelques chiffres en prévisionnel pour une construction de 170 m² soit 465 598 € HT et le prix pour le parking est de 175 000 € HT les honoraires d'un montant prévisionnel sont de 38 900 € HT en sus. Une convention sera signée avec l'OPAC pour la maîtrise d'œuvre.

Le projet de l'architecte Nathalie CINQUIN n'a pas donné entière satisfaction.

Nous allons demander à l'OPAC un projet de plan le coût estimatif est de 5 000 € HT.

Monsieur le Maire a demandé lors de cette réunion si des logements pouvaient être prévus au-dessus de ce bâtiment, tout est possible.

Monsieur Boris RABOUTOT : je me pose des questions concernant la qualité des logements réalisés par l'OPAC ;

Monsieur le Maire indique que ce sont des logements sociaux et que ceux-ci ne peuvent pas être de qualité supérieure à la normale.

Monsieur le Maire demande à nouveau aux membres du Conseil qui est pour la construction de logement au-dessus de la micro-crèche et d'un parking ?

Qui est pour la construction de la micro-crèche et d'un parking ? 9 pour 6 contre.

Nous allons donc demander un projet à l'OPAC pour la construction de la micro-crèche et d'un parking.

Monsieur Michel GIRERD :

Les travaux de la bibliothèque sont prévus mi-juin ou 15 septembre à définir avec les entreprises qui doivent intervenir.

Le système d'arrosage pour le stade a été livré aujourd'hui ainsi que pour les pompes du bassin devant la Mairie.

Les travaux d'agrandissement et de drainage pour le local du Tram seront réalisés par les membres du Comité des Fêtes.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir dans la classe de Mme PETITGAS suite à sa demande d'agrandissement de sa classe. Un devis est demandé.

Monsieur Guillaume RAFFIN nous a fait parvenir un devis pour la réfection des modules du skate parck (plaque de bois marin) d'un montant de 2980 €.

Les travaux qui doivent être réalisés aux jeux d'enfants seront réalisés par la société Greenstyle fin mai.

Des rayonnages supplémentaires dans les archives vont être réalisés semaine 20, par l'entreprise « Bonheur d'Amarante »

Des travaux vont être réalisés dans la salle du Conseil à l'étage des devis sont demandés.

Le local de camping-car a subi du vandalisme ; des carreaux opaques ont été cassés (18).

Il a été constaté qu'une voiture sans permis de couleur rouge et blanche rôde sur la commune, le chauffeur prend les panneaux de signalisations. Des jeunes en voiture font des rodéos la nuit, les gendarmes ont été contactés pour signaler ces désagréments.

Monsieur Julien BOLVY :

Lecture des DIA des déclarations préalables et des permis de construire depuis le dernier conseil en date du 16 mars 2021.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Je m'interroge sur le propriétaire de la parcelle située « aux Tuillières » qui est un parking. Monsieur le Maire avez-vous regardé, concernant le remembrement suite à la construction de l'autoroute A89 ?

Monsieur le Maire indique soit c'est une parcelle qui est sur le domaine privé ou du domaine public du département nous ne pouvons intervenir au nom de la commune je fais le nécessaire auprès du département pour arrêter les conflits de voisinage.

Monsieur Jérôme DURAND :

Des personnes de « Pontcharra » utilisent le stade notamment le terrain synthétique et qui embêtent les enfants de Saint-Forgeux jouant sur ce terrain.

Tennis le club rencontre des difficultés concernant la fermeture des cours, ainsi que la porte du cabanon.
Mme MAGAT Stéphanie demande pour la période estivale si les habitants de Saint-Forgeux, peuvent utiliser les cours de Tennis. Monsieur Jérôme DURAND pourquoi pas, je me renseigne sur le protocole à mettre en place.

Monsieur Gilles PUPIER :

Il n'est pas facile de faire venir des nouveaux marchands afin de booster le marché du samedi matin.

Madame Elisabeth CHARLERY :

Toujours des problématiques de poubelles sur le parking « des Tuillières » !
Monsieur le Maire indique lors d'une réunion de la commission mobilité à la COR il a été demandé si le parking « des Tuillières » pouvait accueillir le stationnement de véhicules pour le covoiturage.
Le chemin qui a été refait par les agents techniques va être repris, car la pente est trop raide.

Madame Vanessa GIRERD :

Le marché du samedi matin de Saint-Forgeux est inscrit à la chambre d'agriculture.
Est-il possible de mettre des barrières devant la maison de Monsieur Sylvian MERLE ? Problème de stationnement de véhicule sur le cheminement piétonnier pour aller à l'école Saint-Ferréol.

Madame Catherine MAINAND :

Concernant la suppression du mur de la classe de Mme PETIGAS, combler le trou au sol laissé par la suppression de ce mur.
Le long du nouveau chemin situé aux Tuillières est-il possible de couper les orties ?

Monsieur le Maire :

J'ai rencontré vendredi 23 avril en Mairie, le Maire de Vindry sur Turdine et Monsieur RAFFIN adjoint qui nous ont présenté leur projet de construction d'une salle de musique avec différente salle de réunion. Il nous demande de bien vouloir participer financièrement pour ce projet. J'ai indiqué que nous allions réfléchir sur le montant ainsi que les modalités de financement.

Sur le principe je ne suis pas contre, je leur ai indiqué que c'est dommage qu'ils nous rencontrent que pour le financement et non pour le montage du projet, le coût estimé pour cette construction est de 2 950 000 €.

Madame Christelle LAFFAY intervient et indique qu'ils sont surtout venus vers nous du fait que le nom de l'harmonie est PONTCHARRA/SAINT-FORGEUX Il n'y aura pas que des salles pour l'harmonie.

Monsieur le Maire indique qu'en pensez-vous ? Je n'attends pas de réponse de votre part aujourd'hui, à discuter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le passage à gué, une réunion avec l'entreprise PERRET est prévu le vendredi 30 avril à 9H30 sur place afin de pouvoir améliorer ce passage.

Le Département a donné une deuxième aide financière aux commerçants ayant fermé leur commerce lors du troisième confinement dû à la crise sanitaire.

Monsieur Bruno PEYLACHON et Mme Annick GUINOT se représentent aux élections départementales et seront en Mairie le 4 MAI 2021 à 18h00.

Prochain Conseil Municipal le 8 juin 2021 à 20h00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.